

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 14 avril 2025

Date de la convocation : 02/04/2024
Date d'affichage de la convocation : 02/04/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 25
Représentés : 04
Votants : 29

Délibération n°

2025_D_019

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **14 avril à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT Eloïse SOYER, Sonia PREHOUBERT, Kylan GORIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Hubert PROT, Claire ADAM, Timothée BRASSET, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Florent GAUROIS, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absent : ----

Secrétaire de séance : Monsieur Reynald CARLOT

Objet de la délibération : COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la délibération n° 2021_059 du 8 juin 2021 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'avis des membres de la Commission des Finances réunie le 09 avril 2025 ;

Vu la délibération n° 2025_D_015 du 14 avril 2025 portant adoption du compte financier unique 2025 de la Commune Nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS ;

Vu le projet de budget primitif 2025 présenté ;

Madame le Maire précise que la commune nouvelle d'AIX-VILLEMAUR-PALIS est passée sous la strate des 3 500 habitants depuis 1er janvier 2024 et propose de maintenir la comptabilité développée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 7 voix contre, 0 abstention et 22 voix

▸ **MAINTIENT** la comptabilité développée à compter du 1er janvier 2025.

▸ **ADOpte** le budget primitif 2025 de la Commune Nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS en équilibre réel :

| | |
|---------------------------|----------------|
| Section de Fonctionnement | 5 344 204,92 € |
| Section d'Investissement | 3 184 805,00 € |

▸ **DIT** que les crédits sont votés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

